

No. 38343

April 11, 2019

Le 11 avril 2019

BETWEEN:

ENTRE :

Ontario Medical Association

Ontario Medical Association

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Information and Privacy Commissioner of
Ontario, Honourable Eric Hoskins, Minister
of Health and Long-Term Care, Ministry of
Health and Long-Term Care and Theresa
Boyle

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario,
honorable Eric Hoskins, ministre de la Santé
et des Soins de longue durée, ministère de la
Santé et des Soins de longue durée et Theresa
Boyle

Respondents

Intimés

AND BETWEEN:

ET ENTRE :

Several Physicians Affected Directly by the
Order

Plusieurs médecins touchés directement par
l'ordonnance

Applicants

Demandeurs

- and -

- et -

Information and Privacy Commissioner of
Ontario, Honourable Eric Hoskins, Minister
of Health and Long-Term Care, Ministry of
Health and Long-Term Care and Theresa
Boyle

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario,
honorable Eric Hoskins, ministre de la Santé
et des Soins de longue durée, ministère de la
Santé et des Soins de longue durée et Theresa
Boyle

Respondents

Intimés

AND BETWEEN:

ET ENTRE :

Affected Third Party Doctors

Médecins tiers touchés

Applicants

Demandeurs

- and -

- et -

Information and Privacy Commissioner of
Ontario, Honourable Eric Hoskins, Minister
of Health and Long-Term Care, Ministry of
Health and Long-Term Care and Theresa
Boyle

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario,
honorable Eric Hoskins, ministre de la Santé
et des Soins de longue durée, ministère de la
Santé et des Soins de longue durée et Theresa
Boyle

Respondents

Intimés

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for leave to intervene by the Association québécoise des pharmaciens propriétaires is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Ontario, Numbers C64567, C64568 and C64569, 2018 ONCA 673, dated August 3, 2018, is dismissed with costs to the respondent, Theresa Boyle.

La requête pour permission d'intervenir de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario, numéros C64567, C64568 et C64569, 2018 ONCA 673, daté du 3 août 2018, est rejetée avec dépens en faveur de l'intimée, Theresa Boyle.

C.J.C.
J.C.C.